

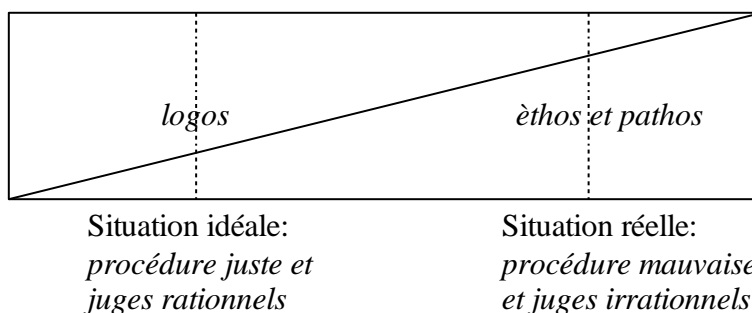
L'argument ad hominem en question : de Gaulle et la désignation de l'ennemi (1940-1942)

Thierry HERMAN

I- INTRODUCTION

En temps de guerre, on sait que certaines lois ou certaines normes sociales sont brisées, caduques ou non respectées. L'argumentation polémique, qui renvoie étymologiquement à la question de la guerre (*polemos*), fait valoir dans sa pratique des stratégies rhétoriques qui franchissent les normes régulatrices de l'argumentation logique, raisonnable et policée (qui renvoie étymologiquement à la *polis*, la Cité). La polémique ou l'argumentation éristique déborde de l'univers clos et normé, régi essentiellement par la raison. Cet état sauvage de la parole fait alors surgir des mouvements rhétoriques que d'aucuns estiment illégitimes : les sentiments de colère ou de peur peuvent « infiltrer » le discours de la raison et le combat verbal met en scène les combattants eux-mêmes autant que ce qu'ils argumentent. Autrement dit, des argumentations fondés sur l'*èthos* ou sur le *pathos* sont non seulement présents, mais encore reçus comme « naturels », eu égard aux circonstances.

Selon Antoine C. Braet, Aristote envisage l'usage des preuves dans différents contextes. Dans un contexte idéal, gouverné par la raison, le *logos* devrait suffire. Mais dans un contexte plus réaliste, *a fortiori* s'il est plus polémique, *èthos* et *pathos* sont indispensables. Pour Braet, Aristote laisse penser qu'il envisage « ethos, pathos et logos selon une échelle proportionnelle, dans laquelle les extrêmes ne sont pas atteints »¹:



Nous voudrions revenir ici sur l'une des ressources les plus connues et les plus commentées du discours polémique qui est l'argumentation *ad hominem*², non pour faire une mise au point sur la question – celle de Gilles Declercq³ nous semble en l'espèce insurpassable – mais pour

¹ A. BRAET, « Ethos, Pathos and Logos in Aristotle's Rhetoric : a Re-Examination », *Argumentation*, 6/3, 1992, p. 317.

² Un des indices de cette importante présence de l'argumentation ad hominem dans le discours polémique est la double contribution sur le même sujet par Gilles Declercq et Ruth Amossy dans le recueil « La parole polémique » (G. DECLERCQ, M. MURAT et J. DANGEL, *La parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 2003).

³ DECLERCQ, G., « Avatars de l'argument ad hominem : éristique, sophistique, dialectique », in G. DECLERCQ, M. MURAT et J. DANGEL, *La parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 2003.

voir l'argumentation *ad hominem* dans l'exercice de sa fonction. Cela nous permettra de dépasser la question de la légitimité ou de l'illégitimité de l'*ad hominem* lorsque ce type d'argumentation est envisagé dans un contexte de guerre, tant symbolique que bien réelle puisque nous examinerons la désignation de l'ennemi dans les messages de guerre du général de Gaulle entre 1940 et 1942.

Ce corpus de textes est particulièrement intéressant puisqu'il s'agit d'un véritable travail de sappe de l'ennemi, Vichy essentiellement, au cours des ans. Or, le maréchal Pétain jouit d'une autorité impressionnante en 1940 et argumenter contre sa personne, c'était prendre le risque d'un retour de flamme. Comment de Gaulle est-il parvenu à déboulonner la statue, comment l'argumentation *ad hominem* a-t-elle pu se construire et produire ses effets ? Tel sera l'objet principal de notre analyse.

Avant cela, il sera nécessaire de situer notre propos dans le cadre extrêmement polysémique que réserve l'étude de l'argumentation *ad hominem*. En effet, la vision de ce type d'argumentation diffère selon qu'on lit *Le Traité de l'argumentation*⁴ ou van Eemeren et Grootendorst⁵. Plusieurs pages sont consacrées à d'une part distinguer entre différents types d'*ad hominem* – dont la définition a par ailleurs beaucoup changé entre John Locke au XVII^{ème} siècle et Douglas Walton de nos jours – et, d'autre part à décider ce qui différencie les *ad hominem* inacceptables des *ad hominem* tolérés. Nous aimerions dépasser ici ce qui nous apparaît comme une double impasse.

1. L'argumentation *ad hominem* : mise au point

Si l'on se fonde sur le dernier ouvrage de Marc Angenot⁶, on comprend que toute la casuistique autour de l'acceptabilité ou de la légitimité de l'argumentation *ad hominem* est vaine, parce qu'elle se fonde essentiellement sur des argumentations prises hors contexte d'énonciation, dans une situation idéale, pour reprendre la dichotomie vue plus haut.

Or, Christian Plantin a montré qu'en matière de réfutation de la personne, il faut bien distinguer la question de la validité logique, dans laquelle l'attaque *ad hominem* est perçue comme une infraction, de la question de l'efficacité rhétorique, pour laquelle les conditions d'énonciation, le genre de discours, le public-témoin jouent un rôle prépondérant⁷. Autrement dit, aux normes de l'argumentation s'opposent les normes du débat : « Aussi pourra-t-on admettre que, dans une certaine mesure, un débat électoral comprenne parmi les "règles du jeu" la possibilité de ridiculiser son adversaire ; il suffit pour cela que le public, arbitre de la polémique, estime la procédure justifiée, ou encore comme le dit cette expression significativement éthico-polémique, "de bonne guerre" »⁸. Cette prééminence des normes liées au genre du discours sur des normes déontologiques nous paraît l'une des clés pour comprendre la stratégie gaullienne que l'on analysera plus loin.

Mais avant cela, il nous faut encore préciser ce que l'on entend par argumentation *ad hominem*. En effet, tous les commentateurs de ce schème argumentatif⁹ sont d'accord pour

⁴ CH. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, *Le traité de l'argumentation*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2008 (1^{ère} édition 1958).

⁵ FR. VAN EEMEREN et R. GROOTENDORST, « Relevance Reviewed : The Case of *Argumentum ad hominem* », *Argumentation*, 6/3, 1992.

⁶ M. ANGENOT, *Dialogues de sourds, traité de rhétorique antilogique*, Paris, Mille et Une Nuits, 2008.

⁷ Chr. PLANTIN, *Essais sur l'argumentation, Introduction linguistique à l'étude de la parole argumentative*, Paris, Kimé, 1990, p. 208.

⁸ G. DECLERCQ, *op.cit.*, p. 349.

⁹ Outre DECLERCQ et VAN EEMEREN et GROOTENDORST, *op. cit.*, on peut citer, Ch. HAMBLIN, *Fallacies*, Londres, Methuen, 1970 ; G. NUCHELMANS, « On the fourfold root of the *argumentum ad hominem* » in E.C.W KRABBE et al., *Empirical Logic and Public Debate. Essays in Honour of Else M. Barth*, Amsterdam et Atlanta, Rodopi, 1993, p. 38-47; A. BRINTON, « The Ad Hominem », in H. V. HANSEN et R.C. PINTO, *Fallacies*,

dire que derrière l'appellation *ad hominem* se cachent plusieurs réalités. Certaines d'entre elles partagent un air de famille, mais d'autres sont pour le moins différentes.

Gilles Declercq a relevé ainsi l'usage assez particulier de l'argumentation¹⁰ *ad hominem* dans le *Traité de l'argumentation*. Pour Perelman et Olbrechts-Tyteca, l'argumentation *ad hominem* feint d'adopter le système de croyances de la personne que l'on veut convaincre. Pour faire vite, il s'agirait au fond d'une variante du principe rhétorique fondamental qui est d'adapter son discours à l'auditoire. Plus précisément, l'*ad hominem* au sens restreint « implique l'adoption temporaire par le locuteur d'une *doxa* qu'il perçoit comme incompatible avec la *doxa* de l'auditoire universel, auditoire virtuel et idéal ouvert à l'argumentation rationnelle »¹¹. Le problème est que l'usage courant de l'*ad hominem* renvoie à une *attaque* de l'ethos d'autrui et non à une *adaptation* aux croyances particulières de l'allocutaire. Autrement dit, cela recouvre ce que les auteurs du *Traité de l'argumentation* appellent l'argument *ad personam*. Il y a là un brouillage terminologique qui est d'autant plus problématique que la tradition anglo-saxonne de l'étude des *fallacies* ne connaît pas l'*ad personam* et l'attaque de l'ethos d'autrui est perçu alors comme un *type particulier* d'argumentation *ad hominem* : l'*ad hominem abusif* – dont l'appellation souligne assez le cadre normatif *a priori* légitimant une telle désignation.

Tant Gilles Declercq que Ruth Amossy estiment que la tradition¹² ou l'histoire linguistique de l'argumentation *ad hominem* est liée à un contexte polémique et indique une stratégie visant à attaquer la personne de l'orateur. Nous les suivrons ici.

Même retrainte à l'acception polémique et réfutative, l'argumentation *ad hominem* couvre un ensemble de techniques rhétoriques. C'est dans un sens générique que nous l'observerons ici, sens générique qui réunit différentes formes de l'attaque de l'ethos d'autrui. Brinton montre que l'attaque peut porter sur le discours d'autrui (*ad rem*) – ce qui est un moyen indirect d'attaquer l'adversaire –, sur la défense d'un point de vue par autrui – ce qu'on appelle l'argument *ad hominem* circonstanciel – ou sur la personnalité d'autrui – la version abusive de l'*ad hominem*¹³. Mais cette division n'épuise pas les formes : la stratégie dite *tu quoque* (répondre à une accusation par une autre), le *fallacy* « deux faux font un vrai » (« X a menti », « d'accord mais Y aussi a menti » donc ce que fait X est normal) ou celui dit de « l'empoisonnement des puits » où l'on attaque en amont les motifs pour défendre une cause peuvent être considérées comme des sous-catégories de l'*ad hominem*.

Si nous renonçons à analyser dans les détails ces différentes formes pour nous contenter de considérer les mouvements *ad hominem* sous leur aspect générique, nous serons intéressés de voir, non sur le plan de la « validité argumentative », mais sur celui de la vulnérabilité¹⁴ de l'attaque *ad hominem*, si celle-ci est motivée par des justifications que l'orateur avance ou si elle n'est pas motivée, gratuite. Ensuite, il sera intéressant de voir si l'attaque *ad hominem*

Pennsylvania State University; R. AMOSSY, « L'argument *ad hominem* dans l'échange polémique », in G. DECLERCQ, M. MURAT et J. DANGEL, *La parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 2003.

¹⁰ Notons que nous réservons le terme d'argumentation *ad hominem*, ou l'*ad hominem*, pour précisément désigner une famille de schèmes argumentatifs qui répondent à une stratégie rhétorique. Nous ne parlerons donc pas d'argument *ad hominem*.

¹¹ G. DECLERCQ, *op. cit.*, p. 304.

¹² La « tradition » en question n'est pas très ancrée en période antique. On ne trouve pas trace d'argument *ad hominem* chez Quintilien. Declercq a de bons arguments pour trouver l'origine latine de l'argument *ad hominem* dans l'école scolastique. Marta Chichi (2002) voit certaines origines aristotéliennes dans l'*ad hominem*. Nous renvoyons à ces travaux pour une perspective diachronique.

¹³ A. BRINTON, *op. cit.*

¹⁴ Le principe de vulnérabilité se calque sur l'idée de réfutabilité des énoncés (Karl Popper). Pour faire vite, plus une opinion, une thèse ou un point de vue est justifié par différents arguments, moins la thèse est vulnérable (cf. Herman à paraître).

motivée est reliée à des faits, auquel cas la tonalité est judiciaire. Dans l'*ad hominem* circonstanciel, considéré comme valide par la logique informelle, des faits ou des discours passés, contradictoires avec les propos présents de l'adversaire rhétorique, servent à justifier que l'on réfute à cet adversaire le droit de tenir de tels propos. Si l'attaque *ad hominem* est motivée par le recours à des valeurs, la tonalité sera alors plus épideictique. Il s'agit dans ce cas de décrire l'adversaire comme indigne de la Cité et de le récuser sur des valeurs essentielles. C'est surtout cette stratégie-là que de Gaulle mettra progressivement en œuvre pour expulser Pétain de la France symbolique qu'il crée à Londres.

2. Deux dimensions cardinales de la rhétorique

L'une des approches les plus évidentes de la rhétorique est de la considérer comme l'art de persuader par le discours. On pourrait en déduire que la réussite de la rhétorique serait jugée sur la réussite de l'effet persuasif. Marc Angenot a pris le contre-pied de cette évidence jusque-là partagée en montrant que dans la plupart des discours ordinaires, persuader autrui ne se présente que de manière exceptionnelle, parce qu'il faut considérer qu'il existe des rationalités diverses dans différents milieux plutôt qu'un idéal cartésien de la seule raison désincarnée. La fragilité de la réussite perlocutoire de la rhétorique tient aussi au fait que notre faculté de raisonner est assez largement déficiente : de nombreux travaux de psychologie cognitive montrent notre faillibilité en la matière et font valoir une raison irrémédiablement incarnée dans de l'approximatif¹⁵. La rhétorique se voit alors « engluée dans la langue commune et dans le social »¹⁶ où la raison se fait bricoleuse et pour laquelle il paraît vain ou « optimiste » et « irréaliste »¹⁷ de procéder à l'évaluation de la validité ou de la rationalité de l'argument en pleine abstraction des motifs psychologiques et sociologiques qui conduisent nécessairement au flou.

La première dimension de la rhétorique sur lequel nous nous appuyons est une rhétorique non-stigmatisante, intrinsèquement enracinée dans des raisonnements probables, faillibles où s'exercent plus des heuristiques approximatives¹⁸ qu'une raison logique séparant le bon grain de l'ivraie, la mauvaise rhétorique de la bonne. Cette perspective est radicalement différente de la logique informelle. Par exemple, dans les pages de Johnson et Blair sur l'*ad hominem*¹⁹, on trouve très souvent l'idée de culpabilité : dire X dans cette situation Y est être *guilty*, coupable d'*ad hominem*. Notre approche consiste plutôt à réviser les *fallacies* sous l'angle des normes de régulation – pour faire écho à deux types de normes sur lesquelles insiste avec raison Emmanuelle Danblon²⁰ – et donc *uniquement a posteriori et en situation*²¹. Nous retenons l'idée de Marc Angenot selon laquelle « aucun ou presque aucun des prétendus sophismes recensés ne sont des schémas absolument fous ou stupides, même si beaucoup ne

¹⁵ Voir par exemple M. PIATTELLI-PALMERINI, *Inevitable illusions*, New York [etc], John Wiley, 1994 ; St. SUJTERLAND, *Irrationality*, Londres, Pinter & Martin, 2007 (1^{ère} éd. 1992) ; J. EVANS et D. OVER, *Rationality and Reasoning*, Hove, Psychology Press, 1996.

¹⁶ M. ANGENOT, op. cit, p. 33.

¹⁷ *ibid*, p. 81.

¹⁸ Les modèles de psychologie de la persuasion montrent que nous traitons la plupart des informations selon des impressions et des règles assez frustes et non par une analyse logique et rigoureuse (cf. Cl. CHABROL et M. RADU, *Psychologie de la communication et de la persuasion*, Bruxelles, de Boeck, 2008).

¹⁹ R. JOHNSON et J.A. BLAIR, *Logical self-defense*, New York : International Debate Education Association, 2006, 1^{ère} édition 1977.

²⁰ E. DANBLON, *La fonction persuasive*, Paris, A. Colin, 2005.

²¹ Cette approche de l'*ad hominem* est comparable à celle proposée par Ruth Amossy : « Pour peu qu'on se situe dans une pratique descriptive (et non plus normative) centrée sur l'interaction rhétorique, on ne peut manquer de voir que l'argument *ad hominem* est un composant à part entière de l'échange argumentatif en général, et du discours polémique en particulier » (R. AMOSSY, op. cit, p. 403).

sont pas fameux. L'évaluation en tient aux circonstances et au contexte. Un même schéma est illogique dans un cas, acceptable dans un autre »²².

La seconde dimension sur laquelle nous nous appuyerons est que la rhétorique est, pour nous, *d'abord en rapport avec un territoire social*. Ce territoire peut être aussi bien la Cité athénienne ou la Cité symbolique²³. Les coupures argumentatives dont parle Marc Angenot peuvent aussi s'exprimer sous l'aspect des frontières²⁴ entre des territoires psycho-sociaux dont les règles, les valeurs et les héros sont différents. Si la rhétorique est un discours de fondation ou de persistance communautaire, la pertinence des bien-nommés lieux communs, de la *doxa*, de la communauté de sentiments qu'est l'*homonoïa* ou de la question de l'*atopos* semblent aller de soi. L'*atopos*, rappelle Emmanuelle Danblon est un monstre, à l'état sauvage et littéralement, c'est celui qui est sans lieu – il faudrait plus exactement dire qu'il est hors du lieu ; en français, un forban, étymologiquement, celui qui est en dehors du ban. Dans le même ordre d'idées, la rhétorique telle qu'elle est définie par Michel Meyer²⁵, à savoir la négociation de la distance entre des individus, nous semble représenter, le même sème spatial, la même idée de topographie communautaire.

Si l'on accepte cette seconde dimension de la rhétorique, nous considérerons la polémique comme une bataille entre cités symboliques – en revivifiant le sens étymologique profond de la polémique. Et l'aventure de la France libre n'est rien d'autre qu'une construction communautaire dont la réalité est bien plus symbolique qu'historique, fondée sur l'opposition à la communauté articulée autour de Vichy.

2. De Gaulle et la distance prise avec Vichy

Dans l'acte de fondation de la résistance française, il n'y a pas que le devoir de fonder une Cité qui sera la France Libre, mais aussi d'éliminer symboliquement ceux qui en menacent les fondements, que ce soit de l'extérieur – la figure naturelle de l'ennemi – ou de l'intérieur – le cas de Vichy. L'un des objectifs qui s'imposent à Charles de Gaulle est donc de devoir susciter l'indignation contre Pétain et contre l'ennemi :

Ce type d'émotion collective [l'indignation] s'obtient par le blâme qui, sous les traits d'un personnage incarnant les pires vices, représente à la Cité les graves dangers qu'elle encourt. L'objet du blâme est un monstre, un *atopos*, par qui le danger arrive parce que, littéralement, il menace les fondements de la Cité ; l'*atopos*, c'est la porte ouverte au chaos politique, à l'état sauvage²⁶.

Faire du gouvernement Pétain un *atopos* n'est pas une affaire aisée. En 1940, Pétain est littéralement déifié – nous avons par exemple relevé un Notre Père transformé à la gloire du Maréchal²⁷. Il est dès lors intéressant de voir de quelle manière évolue la désignation du gouvernement Pétain au cours des discours. Ce trajet progressif du rejet de l'autre suscitera des réflexions sur la mise en place, l'utilisation, les effets de l'argumentation *ad hominem*.

²² M. ANGENOT, *op. cit.*, p. 195.

²³ Même si notre propos vise la société contemporaine, nous assumons l'héritage aristotélicien qui met en correspondance étroite les pratiques de la rhétorique (par exemple les discours épидictiques, judiciaires et délibératifs) avec des situations concernant la vie et le fonctionnement de la Cité, en particulier de ses institutions cardinales.

²⁴ Des frontières qui n'ont pas la rigidité des frontières territoriales : elles sont discutables, argumentables, plus ou moins malléables.

²⁵ M. MEYER, *La rhétorique*, Paris, P.U.F, 2004.

²⁶ E. DANBLON, *Rhétorique et rationalité*, Bruxelles : Ed. de l'Université de Bruxelles, 2002, p. 134.

²⁷ T. HERMAN, *Au fil des discours, Rhétorique de Charles de Gaulle, 1940-1944*, Limoges, Lambert-Lucas.

Commençons par l'Appel du 18 juin²⁸, dont la première phrase, quoique vraisemblablement jamais prononcée²⁹, est « Les chefs, qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement ». On peut se demander comment la casuistique de la logique informelle traiterait un tel passage qui nous semble constituer cas d'argumentation *ad hominem* qu'il n'est pas possible de saisir en dehors du contexte de production de ce discours. Intégrer Pétain, sans mention de son nom propre, dans un collectif dont l'identité des membres le constituant est loin d'être claire, consiste à désincarner l'action de la création du futur gouvernement de Vichy, vu dès lors comme une force anonyme qui prend le pouvoir. En effet l'usage ambigu de « former un gouvernement » laisse entendre assez clairement un coup d'état militaire, un pronunciamiento sur lequel de Gaulle va établir l'illégitimité du gouvernement de Vichy et avec lequel il sape déjà l'idée d'un partage communautaire par l'usage de l'indéfini « un gouvernement » qui n'est ni identifié ni localisé.

L'Appel du 22 juin, sous pression du *Foreign office* anglais, revient à plus de prudence. De Gaulle parle du Gouvernement français. Pourtant, dès le 24 juin, la désignation sera « le Gouvernement de Bordeaux ». L'exécutif est donc désigné par le lieu où il siège et non ce qu'il préside : la France ou les Français. Cette substitution dans la suite du nom permet déjà de créer une désolidarisation par rapport à la Cité, qui est, peut-être, accentuée par le fait que Bordeaux n'est pas Paris comme si la France ne pouvait plus être pleinement la France.

Le discours du 26 juin offre la première mention d'une adresse directe au maréchal Pétain. On peut y voir une oscillation du locuteur sur l'image à donner du Maréchal ; de Gaulle opte dans un premier temps pour une attitude de connivence (*voire voix que je connais bien ; et, non sans émotion, j'ai écouté...*). On mesure la conscience d'entrer dans un autre territoire, au point que de Gaulle donne au Maréchal l'illusion qu'il aurait pu être trompé : « on vous a fait croire que cet armistice [...] serait honorable pour la France ». Dans le même temps, par le biais de questions rhétoriques qui présentent l'avantage d'être indirectes, de Gaulle accuse : « Si la France n'avait pas cette force mécanique, si elle s'était donnée une armée purement défensive, à qui la faute, Monsieur le Maréchal ? » et, plus loin, « Avez-vous jamais soutenu, demandé, exigé la réforme indispensable de ce système mauvais ? ». Soulignons que ces accusations ne s'appuient pas sur un quelconque caractère émotionnel, mais sur des éléments rationnels, étayés par le Général. L'attaque personnelle – l'*ad hominem* dit circonstanciel – montre les incohérences entre un point de vue et une action de l'adversaire visé. De Gaulle interroge les responsabilités dans un registre qui appartient dès lors plus à la configuration judiciaire qu'au blâme épideictique, visant à établir des faits permettant de sanctionner les responsabilités. Vers la fin du discours cependant, le blâme prend une place fondamentale : « Ah ! pour obtenir et pour accepter un pareil acte d'asservissement, on n'avait pas besoin de vous, Monsieur le Maréchal, on n'avait pas besoin du vainqueur de Verdun ; n'importe qui aurait suffi ». Cet énoncé, qui constitue selon les historiens un « adieu au Maréchal », prend racine dans l'acte illocutoire expressif que constitue l'interjection et qui s'inscrit dans une parenté étroite avec le genre épideictique. L'opposition dans le jeu des désignations entre le vainqueur de Verdun (le héros épideictique de la Cité) et l'anonymat de « n'importe qui » est précisément une stratégie qui vise à déstatuer celui qui représente pourtant au mieux les valeurs de la Cité. De Gaulle ne le déclare pas *atopos* pour autant : il se contente de réduire la stature du héros – qui reste citoyen par ailleurs. La communauté se voit ainsi déstabilisée par un contre-discours sur les héros de la Cité.

²⁸ Les extraits des discours de Charles de Gaulle que nous citons ici sont tirés de Ch. DE GAULLE, *Discours et Messages*, Paris, Plon, 1970, 5 tomes.

²⁹ Les historiens sont en majorité d'accord pour affirmer que de Gaulle a dû changer son texte sous la pression du Foreign Office. Les écoutes radiophoniques ont transcrit deux autres phrases liminaires (cf. HERMAN, *op.cit.*).

La désignation du Gouvernement se modifie encore le 2 juillet 1940: « Le Gouvernement qui fut à Bordeaux ». Là encore, il s'agit de souligner l'absence d'une référence fixe décrédibilisant Pétain: le passé simple est ainsi un signe inquiétant car il ostracise le présent. On peut se demander où se trouve le Gouvernement maintenant, voire, par extension, s'il existe encore un Gouvernement.

Charles de Gaulle choisit aussi, début juillet, de diviser la communauté : il s'adresse ainsi aux « bons Français » dont on trouve l'écho le 8 juillet dans le discours à propos de Mers el-Kébir : « Français dignes de ce nom ». Très tôt se crée donc, par présupposition, une fraction de la Cité qui est atopos : les mauvais Français, les Français qui ne sont pas dignes de ce nom. Cette désignation des traîtres à la patrie jouera un rôle considérable à l'approche de la fin des conflits. Pour le moment, le schisme va en se radicalisant. Le 13 juillet 1940, de Gaulle prend linguistiquement un engagement : « Certes, un jour, la France libérée punira les responsables de ses désastres et les artisans de sa servitude ». On ne peut manquer d'observer que c'est la Cité elle-même (« la France libérée ») qui prendra les mesures à l'encontre de ceux qui ont dérogé à la loi qu'elle représente. C'est à la même date que le Général accuse le Gouvernement de « sénilité ou bien de la trahison ». L'attaque *ad hominem* sur l'âge de Pétain et du général Weygand montre dans le même temps la transgression des normes : celles qui régissent la Patrie (trahison) mais aussi celles qui gèrent la rationalité humaine (sénilité). Dans le même temps, si la tonalité principale est judiciaire, avec un registre de responsabilité, la mention de la trahison renvoie aussi à l'épidictique avec la valeur de la confiance qui est trahie.

Dans l'affiche de Londres, le caractère illégitime et atopos du Gouvernement Pétain est clairement désigné par l'expression « gouvernants de rencontre ».

A TOUS LES FRANÇAIS

*La France a perdu une bataille!
Mais la France n'a pas perdu la guerre!*

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but!

Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

**Notre patrie est en péril de mort.
Luttons tous pour la sauver!**

VIVE LA FRANCE !

TO ALL FRENCHMEN...

LONG LIVE FRANCE!

C. de Gaulle

GÉNÉRAL DE GAULLE

**QUARTIER-GÉNÉRAL,
4, CARLTON GARDENS,
LONDON, S.W.1**

Là aussi, tout se passe comme si une forme de hasard avait mis ces hommes au Gouvernement – en dehors des normes qui régissent habituellement la Cité. Plus que jamais, c'est le « chaos politique » ou « l'état sauvage » qui est mis en évidence, d'autant plus que le texte associe ces gouvernants à l'expression la plus manifeste d'une perte de contrôle : on parle de la panique de Bordeaux. La veine épictétique du blâme accompagne aussi la désignation : l'honneur est perdu.

Le processus de délégitimation du Gouvernement Pétain ne cesse de s'accroître sur la pente initiée le 13 juillet. Le choix de Vichy, ville de cure thermale, conduit de Gaulle, le 30 juillet 1940, à l'éloquent désignation : « les hommes qui se soignent à Vichy ». Le caractère débile du Gouvernement qui pense plus à lui-même qu'à soigner la France est ainsi patent. Le crescendo dans la désignation de l'*atopos* continue avec, le 3 août, « Les vieillards qui se soignent à Vichy ». On remarquera que le Gouvernement n'est plus désigné comme tel : le sème du pouvoir disparaît au profit de l'âge. La dissociation entre la réalité et l'apparence se confirme le 8 août par la désignation « les hommes *qui se disent* au pouvoir », ce qui doit se faire comprendre polyphoniquement comme étant ceux qui n'ont aucun pouvoir.

Enfin, ceux qui, chez nous, sont coupables d'avoir perdu la bataille, sont, me semble-t-il, les chefs qui la commandaient ou qui ont abusé de leur autorité pour nous amener à jeter nos armes quand nous les tenions encore. Je crois bien qu'au moins deux de ceux-là sont à présent à la tête du soi-disant Gouvernement de Vichy. (De Gaulle, 8 août 1940)

Le trait de perfidie se marque par le refus d'accorder une quelconque autorité grâce à l'auto-proclamation illégitime que dénote « soi-disant ». *Soi-disant* est l'expression typique du « hors la norme » ou « hors la loi » que l'on démasque et que l'on dénonce (comme l'indique aussi le démonstratif marqué axiologiquement « ceux-là »). Dès lors, la modalité de la croyance (« je crois bien »), qui est évidemment parfaitement feinte, se justifie dans le même registre de l'exclusion : de Gaulle feint de croire au lieu de savoir car cela se passe dans une autre Cité, au-delà des murs. Le processus d'exclusion de la Cité trouve ici son achèvement : désormais, tout ce qui concerne le Gouvernement de Vichy sera de l'ordre de l'exotisme, avec ce que cela peut comporter d'aspects étranges, incompréhensibles et incertains. Le maréchal Pétain se voit ainsi désigné comme « le chef de l'Etat de Vichy » le 16 août 1940. Dans cette suite nominale, il nous paraît impossible d'imaginer qu'il y ait la seule présence d'une localisation (comme « le Gouvernement de Bordeaux ») mais bien qu'il y a création d'un Etat autonome et indépendant, « l'Etat de Vichy » qui se distingue de la France.

De plus en plus fréquemment, le « soi-disant Gouvernement de Vichy » devient « les gens de Vichy », ce qui contribue encore à enlever une parcelle de pouvoir à Pétain. Mais l'apogée de ce processus de disqualification se lit dans le discours du 16 décembre 1940 :

Il paraît que les gens de Vichy, épouvantés par la sourde fureur du peuple, cherchent à lui donner le change par quelques substitutions. Il paraît qu'à la cour du Sultan de Vichy une révolution de palais a chassé le grand vizir. Il paraît que Vichy a demandé l'investiture d'Hitler pour un successeur. Mais ces changements n'intéressent que la cour de Vichy, ses chambellans, ses valets, ses espions et ses eunuques. La France se détourne avec dégoût de telles intrigues et combinaisons.

Le caractère totalement étranger, exotique de Vichy est ici fortement caricaturé ainsi que la perte de lien entre la « cour » et le peuple. Plus que jamais, Vichy n'est pas la France : le « Sultanat » de Vichy suscite même l'*indignatio*, à travers le dégoût que la France éprouve. Une fois de plus, le fait de « se détourner » de Vichy implique dans le même temps le caractère faussement aléatoire des informations données : la répétition des « il paraît que » montre toute la distance que la Cité a mis entre Vichy et elle.

Parallèlement, le jeu des désignations va faire apparaître progressivement le sème de la trahison qui fera du héros de la nation un objet de blâme. Dans un premier temps, de Gaulle a certes mentionné la « trahison » mais en proposant une interprétation concurrente qui est celle de la sénilité, interprétation qu'il privilégie ensuite en parlant des « vieillards » de Vichy³⁰. Plus tard, le traître sera réduit à néant dans une diatribe qui constitue ce qu'on peut vraisemblablement trouver de plus extrême en matière de désignation de l'atopos : « Eh bien ! Je dis que ces gens, s'ils ont jadis servi la France, la trahissent aujourd'hui. Je dis que ces soldats ne sont plus des soldats, que ces Français ne sont plus des Français, que ces hommes ne sont plus des hommes » (22 août 1940). Étrangers à la communauté, ils sont aussi désormais étrangers à eux-mêmes, privés de leur essence. Mais ce discours présente une vitupération qui a une tonalité excessive, une émotion à peine contenue qui se situe bien plus du côté de l'épidictique, du blâme, que du côté judiciaire. Or, l'épidictique a certes une puissance symbolique, mais n'a pas le caractère définitif de la sentence judiciaire. Ce n'est que le 18 mai 1941, après la rencontre entre Darlan et Hitler à Berchtesgaden et l'accord signé autorisant les Allemands à utiliser les aérodromes de Syrie, que de Gaulle se fait plus solennel que lors de la diatribe du 22 août 1940, en renforçant le performatif explicite (au « je dis » d'août 1940 fait place un « je déclare » et « j'affirme ») et en énonçant des devoirs :

Aux étrangers, je déclare qu'on n'a pas le droit de confondre la nation française avec les chefs indignes qui ont, par abus de confiance, usurpé le pouvoir chez elle et trompé ses amis pour le compte de ses ennemis. L'âme, la volonté, l'avenir de la nation sont avec ceux qui portent ses armes au combat et non avec un quarteron de généraux déshonorés.

Aux Français, j'affirme que le devoir consiste dans la révolte vis-à-vis des traîtres qui livrent l'Empire après avoir livré la patrie. Partout où un Français en a la possibilité physique, il doit se garder d'obéir à ces gens-là. Partout où, dans l'Empire envahi, des Français peuvent se servir des armes, ils doivent le faire contre l'ennemi et contre les chefs de la trahison.

Le contexte éclaire aussi le franchissement vers cette étape cruciale. Après la rencontre entre Pétain et Hitler à Montoire en octobre 1940 et le début de la « collaboration », Berchtesgaden permet de franchir un pallier supplémentaire dans la désignation de Vichy et de constituer un véritable contre-ethos par rapport à Pétain. Le renversement de la statue est achevé avec la requalification du Maréchal en « Père-la-Défaite », anti-héros symétrique du « Père-la-Victoire » qu'est Georges Clemenceau. Jusqu'ici, la disqualification vichyssoise préservait plus ou moins le « très vieux maréchal ». Les allocutions gaulliennes ne fermaient pas tout à fait la porte à l'idée que Pétain est manipulé par son entourage, qu'il a subi des intrigues de cour. À partir de l'automne 1941, la désignation atopique qui inverse le vainqueur de Verdun en Père-la-Défaite cristallise le rejet hors de la Cité de celui qui en fut un héros.

Dans cette progression constante vers un renversement des opinions à propos de Pétain, quelle est la figure de l'ennemi ? On pourrait supposer une disqualification immédiate. Dans le discours à propos de Mers el-Kébir (8 juillet 1940), la figure de l'ennemi s'exprime non sans une certaine forme de respect : « l'ennemi est dans son rôle, dans son rôle de conquérant » ; l'Appel du 18 juin montre aussi une forme de respect par rapport à l'art militaire exercé par les Allemands. Plus fréquemment désigné sous le terme générique de « l'ennemi » que par son appartenance nationale, il est représenté sous les traits de l'adversaire à la Cité, mais la plupart du temps de manière beaucoup moins vindicative que Vichy, sans doute parce que l'ennemi est justement dans son rôle et que, dans ce rôle-là, il n'est pas affligé de déshonneur.

³⁰ Notons toutefois le 27 octobre 1940, depuis Brazzaville (où la voix du Général est plus libre que sur la BBC), de Gaulle affirme « il est donc entendu que les gens de Vichy font un pas de plus dans la voie de la trahison ». L'expression est ambiguë : est-ce qu'on peut considérer que les gens de Vichy sont dans la trahison ou s'y dirigent de plus en plus ?

De Gaulle se gausse en revanche volontiers du rapport déséquilibré entre Hitler et Mussolini. Les discours de 1940 sont ainsi émaillés de métaphores éclairantes comme, par exemple, « la botte allemande et l'escarpin italien » (26 juin 1940), le « sabre d'Hitler ou le couteau de Mussolini » (23 juillet 1940), « les rugissements d'Hitler et les aboiements de Mussolini (3 août 1940). Si Mussolini est tourné en ridicule par rapport à Hitler, la puissance de ce dernier en sort grandie et le sème de l'agressivité renforcé. Il y a bien un rejet de l'ennemi mais un rejet qui s'exprime dans un rapport de forces entre adversaires et non dans la geste du détournement de regard ou du dégoût qui est de mise vis-à-vis d'un Vichy qu'on ostracise.

Conclusion

En logique informelle, nous pourrions nous demander en conclusion de cette analyse à quel moment de Gaulle a franchi la ligne rouge entre la disqualification raisonnable de l'adversaire et l'*ad hominem* abusif. Mais cela conduit à s'exposer à bien des difficultés, dont celle des critères. Il nous semble par exemple difficile de faire intervenir le critère simple proposé par Philippe Breton³¹ et inspiré d'Aristote qui est le *parler hors de la cause*, dans la mesure en effet où de Gaulle s'appuie sur des faits justifiant la disqualification de Pétain. On le voit du moins dans un premier temps, lorsque la tonalité judiciaire domine avant que ce ne soit l'épidictique qui prenne le dessus. Bien sûr, le trait est forcé, caricaturé si l'on pense au Sultanat du Vichy, mais c'est précisément là que se situe la rhétorique.

En qualifiant de rhétorique un discours définissant ou régulant un territoire social autour de valeurs auxquelles l'on propose d'adhérer, ce n'est plus un discours que l'on peut évaluer sous l'angle de l'acceptabilité des propos. A fortiori sous l'angle normatif de la validité. Ce serait oublier que le discours est une construction schématique, une schématisation – floue, imparfaite, incertaine –, ancrée dans un contexte socio-culturel. En cela, le discours, en particulier polémique, tient plus de la proposition – fût-elle malhabile – que de la déclaration de conformité éthique. En proposant un univers, un lieu, une communauté dans laquelle je peux m'identifier, je me reconnais et des valeurs auxquelles j'*adhère*, la rhétorique rend naturelle le blâme de celui qui est hors des murs de cette communauté. Par ce processus de création d'un lieu social commun et de ses frontières, la rhétorique définit réciproquement ce qu'elle rejette. Si le discours se focalise sur l'objet de ce rejet que l'on désigne comme l'ennemi – souvent après une phase judiciaire aboutissant à une sanction –, l'argumentation *ad hominem* remplit les conditions essentielles de définition de la polémique, au sens guerrier du terme. De manière corollaire, un territoire social, une Cité, implique des institutions qui détiennent un pouvoir – qu'il soit délibératif, judiciaire ou épидictique :

[...] Un débat, même le plus philosophique, ne s'établit jamais uniquement entre deux raisons aspirant à coopérer dans la quête de la vérité, mais entre deux interlocuteurs susceptibles de s'affronter dans la recherche de l'emprise sur l'autre. De manière brutale mais sans doute salutaire, l'argumentation *ad hominem* nous rappelle que, au cœur du débat le plus sage et le plus savant, se pose la question du pouvoir³².

Nous terminerons par trois pistes de réflexion.

D'abord, si l'on juge la condamnation assez unanime de l'*ad hominem*, l'on fait bien souvent intervenir la question du pathos, du langage chargé. La dévalorisation de l'autre est vue comme un acte émotionnel et non rationnel. Or il s'agit aussi d'une bataille d'ethos : en vilipendant l'autre, je dis par contrecoup qui je suis, les valeurs que je défends et ma manière d'intégrer la Cité construite par le discours. La France Libre s'est largement construite par antithèse à la collaboration. Cette dimension, y compris dans l'analyse que nous venons de

³¹ Ph. BRETON, *La parole manipulée*, Paris, La Découverte, 1997.

³² G. DECLERCQ, *op. cit.*, p. 372.

faire, nous semble insuffisamment prise en considération. En ce sens, nous rejoignons Ruth Amossy, qui, à la suite d'Alan Brinton considère que : « L'argument *ad hominem* peut être analysé dans la perspective rhétorique comme un instrument de persuasion valable en relation non seulement avec le *logos* et le *pathos*, mais aussi et essentiellement avec l'*èthos* ou image discursive de l'orateur »³³.

Ensuite, l'*ad hominem* est considéré dans les théories normatives classiques sous l'angle judiciaire. Celui qui le commet a violé une loi, est coupable d'attaque personnelle, ce qui suppose qu'il partage les lois de la communauté et que je reconnaisse la personne fautive d'*ad hominem* comme faisant partie de ma Cité. On peut évidemment imaginer des cas de figure dans lequel cette logique judiciaire pourrait s'appliquer et un processus de figuration ou de réparation de la face se mettre en route. Mais les exemples gaulliens montrent que le registre judiciaire n'est que l'antichambre du registre épideictique du blâme. Dès lors, les lois de ma communauté ne concernent pas celui qui est hors des murs, le barbare sur lequel je peux diriger mes foudres et qui ne partage pas mes lois. Du coup, être coupable d'*ad hominem*, du moins hors contexte, paraît être inapproprié par rapport aux enjeux « territoriaux » de la rhétorique éristique. En tout cas, il nous semble fécond de distinguer l'*ad hominem* judiciaire, blessure ou vexation considérée comme inadmissible par la communauté, de l'*ad hominem* épideictique, figure d'opposition présentée comme naturelle dans un contexte de cristallisation de la polémique.

Enfin, dire que la rhétorique est avant tout un discours de proposition relatif à une Cité conduit à désolidariser le discours rhétorique d'une stratégie que le marketing appellerait « pull » – c'est-à-dire la recherche active d'une action de l'auditoire ou d'un changement de ses croyances – et de l'associer plus étroitement à une démarche « push » – c'est-à-dire une démarche de proposition auquel il est demandé à l'autre d'adhérer. Le jeu de la désignation par de Gaulle est d'ailleurs plus souvent une affirmation posée comme évidente qu'une argumentation articulant l'assertion d'une thèse et sa justification. Nous parlons en l'espère d'une rhétorique de positionnement³⁴ pour laquelle l'essentiel est d'asserter un point de vue sans autre justification que sa supposée évidence. Dans bien des conversations ordinaires (« Ce film est génial », « Les médias sont nuls »), la rhétorique de positionnement définit un territoire social entre personnes partageant la même opinion, mais sans appui sur des arguments. Il s'agit d'une variante minimale de la rhétorique qui ne conserve que la demande d'adhésion à un point de vue. En ce sens, l'*ad hominem* est un bon indice pour déterminer des frontières communautaires, qu'elles soient posées ou confirmées.

Références bibliographiques

AMOSSY, Ruth, « L'argument *ad hominem* dans l'échange polémique », in Gilles DECLERCQ, Michel MURAT et Jacqueline DANGEL, *La parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 409-423.

ANGENOT, Marc, *Dialogues de sourds, traité de rhétorique antilogique*, Paris, Mille et Une Nuits, 2008.

BRAET, Antoine C., « Ethos, Pathos and Logos in Aristotle's Rhetoric : a Re-Examination », *Argumentation*, 6/3, 1992.

BRETON, Philippe, *La parole manipulée*, Paris : La Découverte, 1997.

³³ R. AMOSSY, op. cit., p. 413.

³⁴ Cf. Th. HERMAN, *L'analyse rhétorique des discours*, à paraître.

- BRINTON, Alan, « The Ad Hominem », in Hans V. HANSEN et Robert C. PINTO, *Fallacies*, Pennsylvania State University.
- CHABROL, Claude et RADU, Miruna, *Psychologie de la communication et de la persuasion*, Bruxelles, de Boeck, 2008.
- DANBLON, Emmanuelle, *Rhétorique et rationalité*, Bruxelles : Ed. de l'Université de Bruxelles, 2002.
- DANBLON, Emmanuelle, *La fonction persuasive*, Paris, A.Colin, 2005.
- DECLERCQ, Gilles, « Avatars de l'argument ad hominem : éristique, sophistique, dialectique », in Gilles DECLERCQ, Michel MURAT et Jacqueline DANGEL, *La parole polémique*, Paris : Honoré Champion, 2003, p. 327-376.
- DECLERCQ, Gilles, MURAT, Michel et DANGEL, Jacqueline, *La parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 2003.
- EEMEREN, Frans Van et GROOTENDORST, Rob, « Relevance Reviewed : The Case of *Argumentum ad hominem* », *Argumentation*, 6/3, 1992, p. 141-159.
- EVANS, Jonathan St.B. T. et OVER, David E., *Rationality and Reasoning*, Hove : Psychology Press, 1996.
- GAULLE, Charles de, *Discours et messages*, Paris, Plon, 1970, 5 tomes.
- HAMBLIN, Charles, *Fallacies*, Londres, Methuen, 1970.
- HERMAN, Thierry, *Au fil des discours, Rhétorique de Charles de Gaulle (1940-1944)*, Limoges, Lambert-Lucas, 2008.
- HERMAN, Thierry, *L'analyse rhétorique des discours*, à paraître.
- JOHNSON, Ralph & BLAIR, John A., *Logical self-defense*, New York : International Debate Education Association, 2006, 1^{ère} édition 1977.
- MEYER, Michel, *La rhétorique*, Paris : PUF, 2004.
- NUCHELMANS, Gabriel « On the fourfold root of the *argumentum ad hominem* » in Eric C.W. KRABBE *et al.*, *Empirical Logic and Public Debate. Essays in Honour of Else M. Barth*, Amsterdam et Atlanta, Rodopi, 1993, p. 38-47.
- PIATTELLI-PALMERINI, Massimo, *Inevitable illusions*, trad. anglaise de l'auteur et de K. Botsford, New York [etc], John Wiley, 1994.
- PERELMAN, Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA, Lucie, *Le traité de l'argumentation*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2008 (1^{ère} édition 1958).
- PLANTIN, Christian, *Essais sur l'argumentation, Introduction linguistique à l'étude de la parole argumentative*, Paris, Kimé, 1990.
- SUTHERLAND, Stuart, *Irrationality*, London : Pinter & Martin, 2007, 1^{ère} édition 1992.